PRÉFET
DU FINISTÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE METEOROLOGIQUE
de niveau
ORANGE vent violent et JAUNE vague submersion marine, pluie inondation et crue bassin de L'ODET

DESTINATAIRES : cf listings GALA mairies + GALA ALERTE METEO services + opérateurs + sécurité civile + GALA crues bassins ODET:

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :
- par METEO-France
- par le service de prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisés dans les bulletins météo .

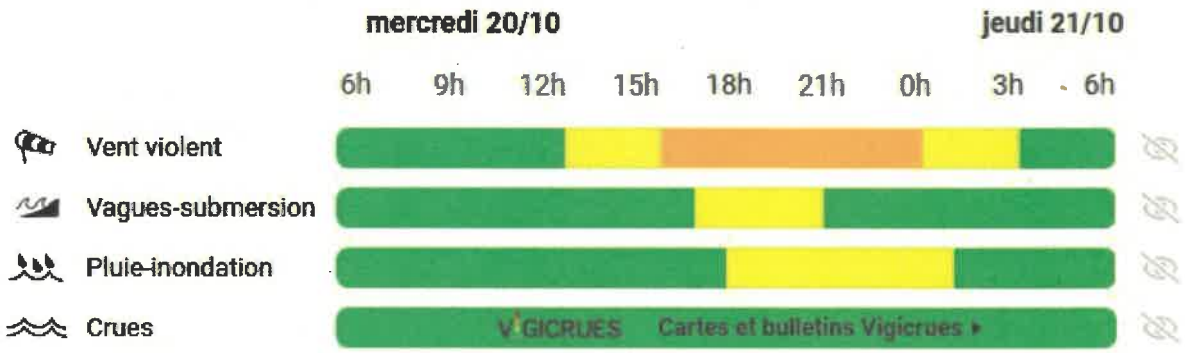

EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT :
Cf le bulletin de Météo France (horaires des périodes à risques par phénomène)

1) **Phénomène vent violent**

Renforcement du vent sud-ouest en milieu d 'après midi avec des rafales autour de 100 km/h en intérieur et supérieures à 100km/h sur les caps exposés.
Bascule du vent en soirée orientation nord-ouest.

2) **Phénomène vague submersion** :

État de mer dégradé avec des vagues en mer totale de 5 à 6 m, surcote de 20 à 30 cm en soirée et début de nuit.

3) **Phénomène de pluie inondation :**

Cumul de pluie total environ 20mm en 24h.

4) **Phénomène Crues bassin ODET :**

Passage du bassin de l'ODET en vigilance jaune pour la marée de ce soir 17h53 à Brest, phénomène maritime.
Consulter le bulletin vigicrue en annexe.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

- ✔ **De prendre toutes mesures de prévention des risques :**
  - **Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ;** préparer l'éventuel déclenchement de son plan **communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)**
  - **Alerter / informer la population** du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
  - **Alerter les gestionnaires de campings à risque et prendre les mesures appropriées,**
  - **Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.**
  - **Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.**
  - **Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.**

- ✔ **De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.**

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ **De prendre connaissance du bulletin de prévision ci-joint (bulletin vigicrues et de vous informer régulièrement sur :**
  - **la météo :** www.meteofrance.com
  - **VIGICRUES :** https://www.vigicrues.gouv.fr
  - **les vagues (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) :** http://data.shom.(en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer)
  - **les conditions de circulation** : sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12, 164 et 165) et http://www.finistere.fr/Inforoute29

- ✓ **De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.**

Fait à Quimper, le 20 octobre 2021 à 10h00

Le Préfet
Pour le préfet
La chef du pôle planification et gestion de crise

Sophie Le Maillot